[nom de l'administrateur] _ [date de la signature de l'affidavit fait sous serment]		_ nº
Formule 87 (Règle 64(61))	C.S. n°	

## **COUR SUPRÊME DU YUKON**

SUCCESSION DE	
---------------	--

AFFIDAVIT RELATIF À LA REDDITION DE COMPTES			
Je soussigné, [nom, adresse et profession de l'administrateur], DÉCLARE SOUS SERMENT (OU AFFIRME SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :			
SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :			
1. Le 20, la cour m'a délivré des lettres d'administration de la succession de			
2. J'ai administré la succession au mieux de mes capacités.			
3. J'ai déposé à la Cour suprême du Yukon un compte complet et fidèle de la succession, indiquant tous les biens, les sommes d'argent et le produit de leur disposition que j'ai eu en ma possession en qualité de représentant successoral, ainsi qu'un état complet et fidèle de tous les débours et un état complet et fidèle des éléments d'actif qui n'ont pas encore fait l'objet d'une disposition.			
4. Je n'ai reçu de la cour ou de tout autre tribunal aucune compensation pour mes services à titre de représentant successoral, à l'exception de			
5. Les personnes ayant un intérêt dans l'administration de la succession à titre de bénéficiaires du défunt sont les suivantes :  Ces personnes ont toutes 19 ans révolus, sauf			
6. Je ne connais aucun créancier qui possède encore contre la succession une réclamation non réglée, que je juge valide, sauf			
7. La seule partie de la succession qui demeure non administrée est Cette partie n'a pas été administrée parce			
que			
FAIT SOUS SERMENT (OU SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE) devant moi à, au, le 20			
IC ZU .			

[nom de l'administrateur] [date de la signature de l'affidavit fait sous serment]		
Notaire dans et pour le territoire du Yukon	Administrateur	